



Contact

Vol. XLII no 22

Le 5 juin 2015

Permanences 2014-2015

Suite aux affectations, voici la liste des enseignantes et enseignants ayant obtenu leur permanence :

Secteur préscolaire-primaire

Champ 1

- Marie-Josée Parent

Champ 3

- Nadine Bergeron
- Annie-Claude Bilodeau
- Caroline Fecteau
- Véronique Huppé
- Chantal Lambert
- Évelyne Roberge
- Mélanie Roy

Secteur secondaire

Champ 10

- Jean-François Fortier

Formation professionnelle

Champ 62

- Pierre Quirion

Champ 81

- Normand Leblanc

**Toutes nos
félicitations !**

RÉCUPÉRATION DES PRIMES IMPAYÉES RÉGIME CSQ - SSQ

PAR FRANCIS JACOB, PRÉSIDENT

Voici les possibilités de paiement des primes d'assurance mises en place pour les membres qui subissent des mises à pied cycliques.

Le contrat d'assurance prévoit une prolongation de la couverture pour les personnes adhérentes, et ce, pour une durée de **120 jours** à compter de la date de mise à pied, le tout pour leur permettre de se rendre jusqu'à leur réembauche éventuelle à la fin de l'été ou à l'automne. Ce faisant, ces personnes se voient offrir par l'assureur (SSQ), vers la fin juin, de conserver l'ensemble des protections détenues alors ou bien de ne conserver que la protection dite « Maladie 1 »; elles se voient également offrir d'acquitter la prime totale exigée **ou** qu'une récupération des primes impayées s'opère dès leur retour au travail.

Elles et ils pourront, pendant la période de mise à pied, expédier par la poste jusqu'à trois (3) chèques postdatés à l'assureur, accompagnés de la facture. Le montant total de ces chèques devra représenter le total de la facture et la date du dernier chèque postdaté ne devra pas aller au-delà de la date du retour au travail.

De plus, à titre de projet pilote, l'assureur offrira, encore cet été, la possibilité aux personnes adhérentes de n'acquitter qu'une partie du montant de la facture couvrant la période de mise à pied. Le paiement devra se faire, par la poste, par l'envoi de chèques postdatés, au nombre maximum de trois (3), accompagnés de la facture. La date du dernier chèque ne devra pas dépasser la date de retour au travail. Finalement, le solde à payer sera récupéré sur la paie de la personne adhérente lors de son retour au travail.

L'assureur fera un bilan de l'utilisation de cette possibilité de paiement partiel de la facture à l'automne, le temps d'évaluer si cela a un impact sur les frais d'administration du contrat. De plus, un communiqué annonçant ces possibilités offertes aux personnes membres concernées a été envoyé par l'assureur aux employeurs.

(Source : Christian Morin, conseiller Sécurité sociale, CSQ-Québec)





COMPLÉMENT D'AFFECTATION

PAR FRANCIS JACOB, PRÉSIDENT

Personnel régulier (détenant un contrat à temps plein)

Premier affichage (5-3.17.35)

Les tâches vacantes sont offertes au personnel enseignant régulier du secteur des jeunes. Les tâches d'un ordre d'enseignement sont offertes d'abord aux enseignantes et enseignants de cet ordre et ensuite aux enseignantes et enseignants d'un ordre autre d'enseignement. Ces tâches sont attribuées par ordre d'ancienneté. Une demande **écrite** doit être adressée à la CSA **avant le 18 juin, 16h00**.

16 juin

Deuxième affichage (5-3.17.38)

Les tâches vacantes sont offertes au personnel enseignant régulier du secteur des jeunes. Les tâches d'un ordre d'enseignement sont offertes d'abord aux enseignantes et enseignants de cet ordre et ensuite aux enseignantes et enseignants d'un ordre autre d'enseignement. Ces tâches sont attribuées par ordre d'ancienneté. Par ce même affichage, la CSA avise les enseignantes et enseignants de la tenue d'une **séance d'affectation à 16h00 le 17 août** pour répartir les tâches et fractions de tâches restantes.

14 août

Rentrée du personnel enseignant

26 août

Personnel à statut précaire

Parution de la liste de priorité (préliminaire)

Corrections possibles jusqu'au **12 août**. La liste officielle de priorité sera affichée le **13 août**.

5 août

Liste de priorité - Octroi de contrat (5-1.14.10 et 5-3.20 A.9)

Selon l'ordre de la liste de priorité, les contrats à temps plein et à temps partiel sont accordés aux enseignantes et enseignants répondant aux critères prévus aux paragraphes a, b, et c de la clause 5-3.13. La CSA invite, selon l'ordre de la liste de priorité, les enseignantes et enseignants à se confectionner une tâche. (**Secondaire : 9h00, Primaire : 13h30**)

19 août

Liste de suppléance - Séance d'information

Préscolaire-primaire et secondaire à 9h00 à la Salle Le Visionnaire

20 août

Rentrée du personnel enseignant

26 août

Formation professionnelle

- 15 juil. Affichage de la liste préliminaire de rappel
- 10 août Rentrée du personnel enseignant régulier (CFP le Tremplin)
- 14 août Affichage de la liste officielle de rappel
- 17 août Rentrée du personnel enseignant non régulier (CFP le Tremplin)
- 18 août Affectation préliminaire des enseignants de la liste de rappel à 16h00, local M210

Éducation des adultes

- 3 août Affichage de la liste préliminaire de rappel
- 12 août Affichage de la liste officielle
- 20 août Affectation des personnes régulières à 9h00, local 111
- 20 août Affectation du personnel enseignant de la liste de rappel à 13h30, local 111
- 24 août Rentrée du personnel enseignant